
Discours de la députation du comité révolutionnaire du 2ème arrondissement du département de Paris, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation du comité révolutionnaire du 2ème arrondissement du département de Paris, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 75;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17481_t1_0075_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Est-ce là le langage que tiendraient des esclaves ?

Citoyens représentans ! Attachons-nous tous ensemble au char de la révolution ! Conduisez-le vers le temple de la liberté par la route de la justice ! Armons-nous des principes répandus dans votre sublime adresse au peuple français, digne des félicitations de toute la République. Tirons de ce dépôt précieux la foudre morale, qui doit écraser tous les corrupteurs de l'opinion publique ; et bientôt nous arriverons triomphants au champ de la gloire et du bonheur.

La section des Arcis vous annonce encore avec joie, qu'elle a rapporté son arrêté d'adhésion à l'adresse du club électoral du 19 vendémiaire.

Elle nous a chargé aussi de vous apprendre qu'après avoir entendu la lecture de votre adresse au peuple français, elle a arrêté à l'unanimité qu'il en serait fait une nouvelle lecture pendant trois séances consécutives, afin de mieux inculquer au peuple les sages principes qu'elle renferme.

Vive la justice, vive la concorde, vive la représentation nationale !

Le comité civil ayant entendu la lecture de l'adresse ci-dessus, a arrêté en conséquence des pouvoirs à lui délégués par l'assemblée générale dans sa séance du vingt vendémiaire, qu'il l'approuvait dans son entier, fait en comité le vingt un vendémiaire l'an trois de la République française une et indivisible.

DEHUREAU, *président de la section,*
BARRE, *secrétaire.*

11

Le comité révolutionnaire du second arrondissement du département de Paris félicite l'Assemblée au sujet de l'Adresse au Peuple français, et jure de poursuivre les factieux, les dilapidateurs et tous les ennemis de la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

[*Le comité révolutionnaire du 2^e arrondissement de Paris à la Convention nationale*] (22)

Les membres composant le comité révolutionnaire du second arrondissement sont admis à la barre.

L'orateur prononce le discours suivant :

Citoyens représentans,

Le comité révolutionnaire du 2^e arrondissement du département de Paris s'empresse de venir vous féliciter sur l'adresse que vous avez

faite au Peuple français. Vous avez proclamé son bonheur ; il est certain d'en jouir. Il connoit maintenant les bases éternelles sur lequel vous le fondez. La vertu, la liberté, l'égalité et l'union, voilà les quatre colonnes qui supporteront l'édifice des lois justes que vous lui proposerez. Il les acceptera, et vous bénira avec transport.

Quant à nous, que vous avez désignés pour vous aider dans une partie de vos travaux, nous vous remercions de nous avoir placés au poste d'honneur. Nous applanirons autant qu'il nous sera possible, le chemin que doit parcourir le char révolutionnaire. Nous en écarterons les factieux, les dilapidateurs et tous les ennemis de la république, sous quelque forme qu'ils se présentent. S'ils résistent, tant mieux : nous reconnoissons alors plus facilement les monstres à leurs convulsions : nous les poursuivrons et nous les atteindrons jusques dans leurs repaires les plus obscurs. Ce n'est plus que pour eux seuls que la terreur est à l'ordre du jour. La paix et la félicité sont réservées aux républicains vrais et vertueux. Assez et trop longtemps un nuage affreux et ensanglanté a obscurci l'horizon de la France. Votre vertu et votre énergie le font disparaître : continuez, dignes représentans, et la patrie est sauvée.

Tout nous le présage, tout nous l'assure : la victoire a confié son drapeau aux enfants de la Liberté. Elle sait qu'on ne pourra jamais le leur arracher. A leur aspect les villes s'écroulent ; les esclaves fuient loin de nos frontières ; ils sont obligés d'aller se cacher au-delà de ces limites que la nature a tracées pour former l'enceinte de la République française.

Tout concourt à rendre cette époque une des plus mémorables de notre histoire. Le jour solennel fixé par vous pour l'apothéose de *J.-J. Rousseau* sera célébré d'âge en âge. Ce bienfaiteur des hommes de tous les siècles, cet organe des lois de la nature, ce nouveau Socrate, ce nouveau Solon reçoit de ses contemporains le juste tribut d'honneurs qui sont dûs à ses vertus et à son génie. A coup sûr la postérité la plus reculée confirmera ces honneurs, surtout quand elle recueillera les fruits de l'arbre de la liberté que vous avez planté d'après les principes de ce véritable philosophe. C'est son génie qui désormais planera dans cette auguste enceinte. C'est à vous, vertueux représentans à l'y fixer. Vous avez déposé ses restes mortels au Panthéon. Son ombre sera véritablement satisfaite, quand, ainsi que vous l'avez annoncé, vous aurez placé à côté de sa tombe, le nom de son ami, *de Dombey*, qui coopéra à ses études de la nature. En rendant aux grands hommes les honneurs qu'ils ont justement mérités, c'est leur préparer des successeurs qui conserveront votre ouvrage et qui le rendront impérissable. *Vive la république, vive la Convention.*

Les membres du comité,
JOURDAN, *président*
et cinq autres signatures.

(21) P.-V., XLVII, 121.

(22) C 322, pl. 1353, p. 14. *Moniteur*, XXII, 219.